



**Communiqué de presse - 15 décembre 2016**

**Le Président communique :**

**Le Schéma de Cohérence Territoriale Colmar-Rhin-Vosges approuvé à l'unanimité le 14 décembre 2016**

**Un projet de territoire** - Après plus de 4 années de travaux et plus de 75 réunions (ateliers, séminaires, visites de terrains...), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar-Rhin-Vosges a été approuvé à l'unanimité lors du comité syndical du 14 décembre 2016 grâce à une méthode basée sur l'écoute, l'échange, le dialogue et la concertation pour faire adhérer unanimement les élus à un cap résolument offensif qui fixe les règles et prépare l'avenir du territoire en matière d'attractivité, d'aménagement et d'urbanisme.

Comment développer l'attractivité de notre territoire et accueillir de nouvelles entreprises ? Comment construire de nouveaux logements en consommant moins de foncier ? Comment développer les transports en commun, limiter l'usage de la voiture et protéger notre environnement ?

Le SCoT répond à tous ces enjeux majeurs pour faire de notre territoire un territoire dynamique et compétitif, à même d'attirer de nouvelles entreprises, maintenir celles existantes, et accueillir de nouveaux habitants dans un cadre de vie de qualité. Le SCoT se veut donc un outil à la disposition des élus, des habitants et des forces vives du territoire pour construire notre avenir.

Le fil conducteur de notre révision aura été l'attractivité économique de notre territoire. Ceci nous a conduit à être choisi par la Région Alsace, les CCI et la DREAL pour être pilote dans la démarche baptisée "EcoSCoT".

Par ailleurs, nous avons eu une démarche originale visant à étudier très en détail les réserves foncières économiques sur le territoire de façon à pouvoir qualifier très concrètement afin d'être en mesure de répondre précisément aux démarches des investisseurs potentiels.

Les élus du SCoT soucieux du respect des règles légales très nombreuses en la matière, mais aussi très en phase avec la notion notamment de développement durable, ont néanmoins souhaité élaborer un document pragmatique et respectueux des pouvoirs des Maires.

Ils n'ont pas voulu rajouter de la réglementation à la réglementation pour permettre un développement réel du territoire:

Il s'agit d'un document politique plus qu'administratif.

**Habitat** - Selon une étude réalisée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM) datant de juin 2015, Colmar Agglomération est l'agglomération qui bénéficie de la plus forte hausse de population entre 2007 et 2012, sur les 10 agglomérations les plus peuplées de la nouvelle Région Grand Est. Colmar quant à elle, figure en tête des 20 communes de la Région Grand Est les plus peuplées, pour son augmentation de population sur la période 2007-2012. Cette dynamique démographique est un point essentiel à prendre en compte dans le SCoT, qui dédie 478 hectares au développement de l'habitat, soit une consommation foncière prévue de 24

hectares/an (en baisse par rapport aux années précédentes). La programmation de 1050 logements par an attendue sur le territoire se fera dans une préoccupation d'économie du foncier, en priorisant le renouvellement urbain et l'utilisation de dents creuses, mais également en déterminant des densités qui s'échelonneront entre 50 et 20 logements par hectare.

**Economie** - Outre son réseau d'entreprises structurantes, le territoire possède de nombreux atouts qui en font un territoire dynamique en termes de production d'emplois. Toujours selon l'étude de l'AURM de 2015, le taux de chômage dans la zone d'emploi de Colmar est le plus faible de toute la Région Grand Est. Afin de conforter cette place et mettre l'économie au cœur du SCoT, nous avons mené un travail d'ampleur sur la question du foncier économique. Ainsi, 378 hectares de zones dédiées au développement économique sont inscrits dans le SCoT, auquel il convient de rajouter le potentiel des zones économiques situées sur la bande rhénane, seuls espaces de développement restants le long du Rhin entre Bâle et Rotterdam.

Le SCoT est également le territoire pilote de la démarche ECOSCOT, qui nous a permis de mieux appréhender les interactions entre économie et aménagement du territoire et développer une approche plus qualitative, globale et stratégique de notre développement économique. Il en ressort la nécessité de dialogue et d'échanges avec les acteurs économiques pour lancer une dynamique de travail et la poursuivre dans le temps.

**Transport** - Le développement des modes de transport alternatifs à l'automobile est un axe fort présent dans le SCoT. L'ouverture aux voyageurs de la liaison ferrée entre Colmar et Volgelsheim, le développement des pistes cyclables, le développement de l'intermodalité... sont autant de thématiques abordées par le SCoT pour créer un territoire des courtes distances. La réalisation du contournement sud de Colmar est également préconisée. L'ensemble de ces éléments doit permettre de garantir l'attractivité de notre territoire.

**Commerce** - L'objectif du SCoT est d'améliorer la réponse aux besoins de la population en organisant une armature commerciale cohérente sur le territoire et en développant la vitalité commerciale au cœur des centres villes et villages. Des seuils et des localisations préférentielles sont indiqués dans le SCoT.

**Environnement** - Le SCoT porte une grande importance à la protection des milieux écologiques sur son territoire. Il préserve la trame verte et bleue, la nature en ville et protège les paysages. Le SCoT s'attache également à la gestion durable des ressources et la prévention des risques.

Pour toutes informations complémentaires : [www.scot-crv.fr](http://www.scot-crv.fr) et [scot@agglo-colmar.fr](mailto:scot@agglo-colmar.fr)

Yves Hemedinger, Président.